# TRAVAUX SOUS TENSION BT SUR LES OUVRAGES

## Formation initiale

## Module Branchement Aérien et Aéro-Souterrain

Formation agréée par le Comité des Travaux Sous Tension sous la codification

**TST BT – AER BRT**

***La recommandation du CTST aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en BT sur les Ouvrages de distribution d'Energie électriques est téléchargeable sur https://www.comite-tst.com***

*Périmètre habilitable **« T »** sur les Ouvrages de type Branchement Aérien et Aéro-Souterrain y compris la pose/dépose d'accessoires de branchement (Exemple : CCFC), et Emergences ≤ 35 mm². Par équivalence les ouvrages Terminaux limité à la connexion/déconnexion des bornes I.R.V.E et sur les ouvrages de type Aérien Branchement EP.*

**Objectif :**

Être capable de préparer et réaliser des opérations de travaux sous tension sur les ouvrages Branchement Aérien et Aéro-Souterrain, par les méthodes de travail au contact et à distance.

**Public concerné :**

Personnes appelées à pratiquer des travaux sous tension BT et pour lesquelles leur employeur s'engage par écrit sur le respect des conditions et prérequis.

**Prérequis :**

Savoir lire, écrire et parler le français *(formation adaptée possible sous condition)*.

Avoir validé le module « Fondamentaux des TST BT » dans les 12 derniers mois ou étant déjà habilités B1T sur un autre type d'ouvrage.

**Maîtriser en amont** la mise en œuvre **hors tension** des travaux sur les branchements aériens et aéro-souterrains.

**Exemples des savoirs hors tension à maitriser :**

- savoir réaliser une consignation d'un réseau aérien nu ou isolé,
- savoir construire un branchement aéro souterrain et le raccorder sur un réseau BT isolé,
- savoir construire et raccorder un branchement sur façade

Maitriser la réglementation des travaux en hauteur et savoir mettre en œuvre différents moyens d'ascension *(notamment échelles et grimpettes)*.

Être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.

Avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail.

**Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation. Les tests de positionnement théorique et pratique participeront à cette vérification.**

**Durée :**

3 jours (21 heures).

**Pédagogie :**

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de la réglementation et des exercices d'application pour des opérations simples réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

**60 % du temps est consacré à des travaux pratiques.**

**Évaluation des acquis :** Grille d'évaluation CTST et évaluation théorique.

**Outils pédagogiques :** Salle de cours équipée, plateforme TST BT et outillages spécifiques agréés.

**Accessibilité :**

En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

**Dotation du stagiaire :** Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée au verso.**

**Documents de fin de formation :**

Attestation de formation et avis après formation

**Lieu :**

Site FORMAPELEC agréé par le CTST.



ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

# CONTENU DU STAGE

## 1 – Accueil et présentation de la formation

## 2 – Vérification des prérequis théorique et pratique

- Test de positionnement sur le module « Fondamentaux des TST BT »
- Réalisation d'un habillage de réseau aérien BT nu.

## 3 – Théorie

- Réglementation : FD C 18-510-1, CET BT, Fiches Techniques BT,
- Identification et accès à l'ouvrage de type Aérien Branchement
- Vérification de l'état mécanique et électrique de l'ouvrage sous la responsabilité du Chargé de Travaux,
- Détermination de la position de travail de l'exécutant,
- Identification par l'exécutant du ou des circuits d'électrisation dans lesquels il peut se trouver inséré,
- Identification par l'exécutant du ou des circuits de court-circuit,
- Détermination par l'exécutant de sa Zone d'Evolution TST (ZETST),
- Conditions d'utilisation et la Fiche Technique de la P.E.M.P.

*Un réveil pédagogique sera réalisé pour vérifier les acquis de la veille*

## 4 – Travaux pratiques

- Raccordement d'un branchement aéro-souterrain sur réseau isolé par la méthode de travail au contact
- Raccordement / déraccordement d'un branchement provisoire sur réseau nu par la méthode de travail à distance *(mise en œuvre des porte-connecteur)*
- Déraccordement / raccordement d'un branchement aérien sur réseau nu par méthode de travail au contact.
- Coupure en charge sur réseau aérien
- Déraccordement / Raccordement branchement de section ≤ à 35 mm² dans une *Emergence (n'assurant plus la fonction IP2X)*

## 5 – Évaluations théorique et formative

- QCM de fin de formation
- *Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.*
- *Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le Comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non-aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension dans l'ouvrage concerné.*

## 6 – Synthèse

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription avec engagement écrit de l'employeur, précisant que le personnel inscrit satisfait aux prérequis fixés par le Comité des Travaux Sous Tension.

## DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Titre d'habilitation électrique ***(Habilitation B1 minimum ou B1T sur un autre type d'ouvrage)***.

## VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail *(couvrant les bras et les jambes, non propagateur de la flamme et ne comportant pas de pièces conductrices, NF EN 61482-2 et NF EN ISO 14116)*.
- Vêtement de pluie.
- Paire de chaussures de sécurité montante et / ou bottes *(NF EN ISO 20345)*.
- Casque d'électricien avec jugulaire *(NF EN 397)* et équipement de protection oculaire et faciale *(NF EN 166)*.
- Paire de gants composites *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

**ou**

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

**+**

- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin *(à la taille du stagiaire, NF EN 388)*.
- Paire de gants de manutention *(à la taille du stagiaire)*.
- **Pour l'ascension des supports :** Harnais-ceinture ou un harnais de sécurité équipé, conforme aux normes en vigueur *(longe de maintien au poste de travail de 4 m, longe d'antichute équipée d'un absorbeur d'énergie, anneau de sangle 1,20 m pour création d'un point d'ancrage fiable, sacoche à outils). Nacelle autorisée sous condition, se renseigner auprès de votre Centre.*



ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France